

PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS A L'AMIANTE pour les personnels d'OPÉRATEURS DE CHANTIER (interventions de sous-section 4)

Certification enregistrée au Répertoire spécifique - RS6417

Certificateur : MINISTRE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION date d'enregistrement 19/10/2023
SF-F1024-7ème éd- aou2025

Objectifs

- Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante
- Etre capable d'appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source
- Etre capable d'appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur les matériaux contenant de l'amiante
- Etre capable d'appliquer un mode opératoire

Les taux de 2024 :

Taux de satisfaction : 97% de satisfaction globale à la formation

Taux de recommandation : 100% des stagiaires ayant suivi la formation nous recommandent

Public Visé

Tous les professionnels de la maintenance et de la rénovation et tous les travailleurs qui sont exposés à la poussière contenant de l'amiante au sein de leur activité professionnelle : Électriciens, Techniciens télécoms, Diagnostiqueurs Immobiliers, Plombiers-Chauffagistes, maçons, Couvreurs etc....

Durée

14.00 Heures

2 Jours



RS6417

Pré Requis

- Etre âgé de 18 ans
- Fournir un certificat médical validant l'aptitude médicale au poste de travail ; ou bien spécifiant la mention "apte" ; ou bien "pas de contre-indication médicale aux travaux de retrait d'amiante" ; ou encore "apte au poste" (durée de validité du document : 1 an si médecin traitant ; 4 ans si médecine du travail ; 2 ans si demande d'une visite intermédiaire)

Parcours pédagogique

THEORIQUE :

- Les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé
- Exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés
- Protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale, à la fiche d'exposition et à l'attestation d'exposition, information des travailleurs sur leurs droits individuels et collectifs, notamment droit de retrait en cas de danger grave et imminent, rôle des représentants du personnel et prérogatives de l'inspection du travail, élimination des déchets amiantés.

MISES EN SITUATION SUR PLATEFORME PEDAGOGIQUE :

Les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante et être capable d'alerter, en cas de doute, les personnels d'encadrement de la présence éventuelle d'amiante ;

Application des méthodes de travail et les procédures opératoires recommandées et adaptées à la protection des travailleurs et de l'environnement.

Sont notamment visées :

- Les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle, les procédures de décontamination du personnel et des équipements ;
 - Les procédures d'entrée et de sortie de zone ;
 - Les équipements de protection collective, l'utilisation selon les consignes établies, détection des dysfonctionnements et alerte du personnel d'encadrement ;
- Application des consignes d'hygiène dans les bases de vie ; Utilisation des équipements de protection individuelle selon les consignes établies. Connaître leur rôle, leurs limites d'efficacité et les durées de port en continu recommandées. Etre capable de détecter des dysfonctionnements et d'alerter le personnel

d'encadrement ; Application des procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets. Conduite à tenir dans les situations d'urgence ou toutes situations anormales, notamment savoir alerter son responsable hiérarchique en cas d'accident ou d'intoxication

NB : Susceptible d'être modifié en fonction des évolutions réglementaire.

Méthodes et moyens pédagogiques

MOYENS :

Livret de formation, diaporama interactif, étude de cas, capitalisation connaissances professionnelles, cas pratiques adaptés aux différentes activités concernées, films pédagogiques et vidéos ciblées sur des modules spécifiques de la formation, matériel de vidéo projection, plateforme pédagogique dédiée (SAS de sécurité, zone de confinement)

MÉTHODES :

Active, participative et démonstrative

MODALITÉS :

- Présentiel
 - Point en amont de la formation avec restitution du besoin
 - Point en fin de journée de formation, recueil des impressions, régulation de l'évolution pédagogique
 - Évaluation à chaud de satisfaction en fin de formation
- Alternance d'apports théoriques et d'exercices d'application

Informations modalités et délais d'inscription

DATE :

Nous consulter ou sur <https://www.sonelo.com/>

LIEUX :

Site de formation : les-Alluets-le-Roi (78) ou Villemomble (93)

MODALITÉS ET DÉLAIS D'INSCRIPTION :

Si prise en charge directe : bulletin d'inscription signé 15 jours avant la formation (paiement avec retour de la convention signée)

Si prise en charge par organisme financeur : enoi du dossier de financement à compléter de 15 jours à 3 mois avant la formation selon le financeur (accord de prise en charge 7 jours avant le début de formation)

Envoi des documents par mail à contact@sonelo.fr ou courrier à SONELO 2 rue traversière 78580 LES ALLUETS LE ROI

Objectifs pédagogiques

Enseignement théorique : validation par un QCM

Enseignement pratique (note obtenue sur plateforme pédagogique ou appréciation formateur)

Avis du formateur en vue de l'élaboration, par l'organisme de formation, de l'attestation de compétence prévue par l'arrêté du 23 février 2012. (si défavorable, indiquer les lacunes pouvant être levées ou les motifs de refus). NB : la validation des objectifs de l'ensemble du stage est FAVORABLE lorsque les résultats des validations des enseignements théoriques et pratiques sont favorables. Un avis défavorable pour une des évaluations entraîne OBLIGATOIREMENT un avis défavorable.

Qualification Intervenant(e)(s)

Equipe technique SONELO et/ou partenaires référencés



Méthodes et modalités d'évaluation

Evaluation théorique de 20 minutes par un QCM

Note minimale de 10/20 pour validation de la partie théorique Evaluation pratique par des exercices sur plateforme dédiée Document délivré : attestation de compétence, nécessaire pour intervenir sur des opérations susceptibles de libérer des fibres d'amiante, tel que définie par l'article R4412-144 du code du travail

Modalités d'Accessibilité

Nous contacter préalablement pour les personnes en situation de handicap

€ Tarifs (net de taxes)

Inter (Par Stagiaire) : **500.00 €**

Intra (Par Jour) : **Nous consulter**

Effectif

De 5 à 15 Personnes



Contactez-nous !

SONELO Formation

Tél. : 01.39.75.36.96

Mail : contact@sonelo.fr